



Aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Analyse de la période 2018-2023

5.1 Taux de récolte par essence ou groupe d'essences pour la période 2018-2023

Lorsqu'une période quinquennale se termine, il est nécessaire de vérifier si les possibilités forestières déterminées ont été respectées afin d'assurer la pérennité de la forêt qui ne doit pas être récoltée au-delà de sa capacité.

Méthodologie

Le taux de récolte des possibilités forestières permet d'évaluer de façon globale l'intensité de l'activité forestière dans une région.

Les informations à la base de l'évaluation proviennent de deux sources distinctes :

- ▶ Le volume net récolté par essence et groupe d'essences comptabilisé dans le *Bilan de matière ligneuse* du Secteur des Opérations régionales. Ce volume récolté correspond à la somme des bois mesurés acheminés aux usines et du volume déclaré en matière ligneuse non utilisée laissée sur les parterres de récolte.
- ▶ Les possibilités forestières déterminées en volume brut de la période 2018-2023 transformées en volume net.

Le taux de récolte est obtenu en divisant le volume net récolté par les possibilités forestières en volume net pour une unité d'aménagement (tableau 1). Les résultats sont par la suite compilés à l'échelle des régions. Le tableau 2 rappelle les taux de récolte évalués pour la période 2013-2018. À noter que seules les principales essences ont été analysées.

Résultats

À l'échelle provinciale, les essences résineuses ont été récoltées à 78 % de leurs possibilités forestières, ce qui diffère avec la période précédente où 84 % avaient été récoltées. Dans le cas des essences feuillues analysées, la récolte a été légèrement supérieure en 2018-2023 comparativement à 2013-2018. Globalement, pour toutes les essences analysées, le taux de récolte est évalué à 71 % en 2018-2023 alors qu'il était de 73 % en 2013-2018. La récolte a donc été moindre lors de la dernière période et ne dépasse pas les niveaux de possibilités forestières déterminés.

Toutefois, quelques dépassements sont observés notamment au Bas-Saint-Laurent où le taux de récolte des essences résineuses est de 109 %. Cette situation s'explique par une récolte accélérée des peuplements en perte affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les plans d'aménagement spéciaux pour la récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette justifient ces dépassements au Bas-Saint-Laurent et sont en accord avec les recommandations visant à réduire les impacts de l'épidémie actuelle.

Par ailleurs, des dépassements de 226 % pour les peupliers et de 109 % pour le bouleau à papier sont constatés en Estrie. Pour ces essences, les possibilités forestières étaient déterminées à 2 900 m³ bruts/an pour les peupliers et à 5 400 m³ bruts/an pour le bouleau à papier en 2018-2023. Le Forestier en chef a analysé la situation. Malgré les dépassements, considérant le faible volume de bois en cause, il n'y a pas d'incidence sur la pérennité de la ressource.

À noter qu'une diminution équivalente aux dépassements des possibilités forestières de la période 2018-2023 a été appliquée en 2023-2024 pour régulariser les dépassements constatés dans les unités d'aménagement n'ayant pas de plan d'aménagement spécial.

Finalement, le faible taux de récolte évalué pour la région de la Côte-Nord s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'activités d'aménagement forestier dans les unités d'aménagement 093-52 et 095-51.

Tableau 1. Taux de récolte des possibilités forestières par essence ou groupe d'essences pour la période 2018-2023

Régions forestières	SEPM	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	TOTAL
01-Bas-Saint-Laurent	109%	98%	78%	83%	77%	100%
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	100%	72%	53%	86%	40%	93%
03 et 12-Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	84%	76%	39%	78%	72%	75%
04-Mauricie	80%	71%	65%	84%	112%	76%
05-Estrie	85%	226%	109%	83%	89%	100%
07-Outaouais	46%	63%	33%	15%	38%	40%
08-Abitibi-Témiscamingue	74%	72%	39%	25%	30%	62%
09-Côte-Nord	39%	39%	31%	4%	0%	38%
10-Nord-du-Québec	81%	63%	36%	0%	0%	77%
11-Gaspésie	81%	67%	51%	73%	58%	75%
14-Lanaudière	81%	69%	72%	46%	71%	72%
15-Laurentides	74%	71%	45%	47%	63%	62%
Moyenne	78%	69%	49%	49%	57%	71%

Tableau 2. Taux de récolte des possibilités forestières par essence ou groupe d'essences pour la période 2013-2018

Régions forestières	SEPM	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Total
01-Bas-Saint-Laurent	105%	108%	76%	92%	78%	97%
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	98%	59%	40%	70%	35%	88%
03-Capitale-Nationale	90%	81%	38%	85%	64%	77%
04-Mauricie	90%	60%	54%	57%	80%	77%
05-Estrie	90%	98%	105%	61%	78%	83%
07-Outaouais	67%	71%	33%	16%	43%	48%
08-Abitibi-Témiscamingue	83%	59%	40%	23%	32%	64%
09-Côte-Nord	51%	45%	33%	1%	1%	49%
10-Nord-du-Québec	91%	63%	28%	0%	0%	86%
11-Gaspésie	86%	64%	41%	41%	33%	75%
12-Chaudière-Appalaches	102%	100%	51%	66%	65%	90%
14-Lanaudière	84%	65%	60%	36%	54%	68%
15-Laurentides	77%	77%	36%	51%	68%	63%
Moyenne	84%	63%	43%	42%	55%	73%

Le 26 février 2025

Analyses et rédaction : Annie Boucher-Roy, ing.f.; Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Révision : Jean Girard, ing.f., M.Sc.; David Baril, ing.f.; Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.; Stéphane Petitclerc, ing.f.

Approbation : Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef